

INFORMATION-DÉBAT



LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES & LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE

ACTES du Mardi 12 novembre 2019

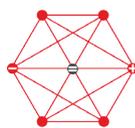


SCHÉMA
DIRECTEUR
ÉNERGIES
GRANDLYON





DÉLÉGATION TERRITOIRES & PARTENARIATS
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DIALOGUE PUBLIC

Direction de la prospective et du dialogue public
Service Participation et Implication Citoyennes
Coordination : Sophie Hohmann shohmann@grandlyon.com
Rédaction : Caroline Januel
ccspl@grandlyon.org
www.grandlyon.com

Le Schéma directeur des énergies (SDE) de la Métropole de Lyon 2019-2030 : objectifs, plan d'actions et stratégie de la Maîtrise de la demande en énergie

Mardi 12 novembre 2019 – 18h-20h

Contexte

La Direction de la Prospective et du Dialogue Public et le Service Participation et Implication Citoyennes (SPIC) de la Métropole de Lyon souhaitent favoriser la connaissance et l'appropriation des enjeux des politiques publiques. Cette volonté se traduit par l'organisation de temps de dialogue entre les usagers, l'exécutif et les services métropolitains.

Il est proposé d'aller au-delà de l'activité réglementaire d'une instance métropolitaine de participation citoyenne comme la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL¹) et d'élargir son approche technique et financière des sujets.

À cette fin, des professionnels de la Métropole de Lyon et des intervenants extérieurs sont réunis pour partager les réflexions et les expertises autour de la thématique choisie et en débattre, avec les membres de la CCSPL et un public élargi invité pour l'occasion (représentants des usagers, membres du Conseil de développement, services de collectivités externes intéressés par le sujet...).

À l'issue de la rencontre, les éléments d'information et d'échanges de la séance sont capitalisés, diffusés auprès des participants et partagés plus largement (millenaire3.com ; grandlyon.com et ccspl.grandlyon.com). Voici les thèmes précédemment abordés :

- Qualité de l'eau et polluants émergents (12 décembre 2017)
- Stratégie d'aménagement numérique (6 juin 2018)
- Le stationnement aux défis de la mobilité (2 juillet 2018)
- Nouvelles mobilités : acteurs, DATA, gouvernance : quels enjeux ? Quelles évolutions ? (26 mars 2019).
-

Pourquoi une séance d'information-débat sur le Schéma directeur des énergies (SDE) ?

Adopté à l'unanimité par le Conseil de la Métropole en mai 2019, le SDE fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2030. La Métropole s'est en effet engagée à démultiplier ses efforts en faveur de la transition énergétique (baisse des consommations énergétiques, rénovation des logements, développement des réseaux de chaleur, etc.), mais aussi à intervenir sur de nouveaux champs comme la rénovation du secteur tertiaire ou la maîtrise de la demande de l'énergie.

Ces objectifs impliquent de travailler avec un ensemble d'acteurs territoriaux très large, notamment associatifs. Dans cet esprit, cette séance proposée à la CCSPL a vocation à :

- Partager la stratégie de la Métropole pour réussir la transition énergétique
- Contribuer à enrichir la mise en œuvre des actions liées à la maîtrise de la demande en énergie
- Débattre du rôle que la Métropole peut endosser à ce sujet.

¹ Instance de participation citoyenne, composée d'associations et de représentants de la Métropole de Lyon

Sommaire

Les intervenants	4
La séance en 1 minute.....	5
Introduction.....	7
Les objectifs du SDE et les grands équilibres du plan d'actions.....	10
Retours sur la contribution du Conseil de développement	15
Regard d'un psychologue social sur la construction et la mise en œuvre du SDE 2019-2030.....	17
Stratégie de la Maîtrise de la demande en énergie (MDE)	20

Les intervenants

La séance repose sur les présentations de professionnels de la Métropole de Lyon :

- **Pauline GABILLET**, chef de projet du SDE
- **Blandine MELAY**, directrice de la Mission énergie
- **Raphaël YOUSOUFIAN**, chef de projet de la maîtrise de la demande en énergie,

Ainsi que l'éclairage de :

- **Nicolas FIEULAINE**, chercheur en psychologie sociale à l'Université Lyon 2, membre du Conseil scientifique du SDE. Ses travaux portent principalement sur les temporalités et les changements de comportements dans les domaines de la santé et de l'environnement. Il s'intéresse particulièrement aux capacités, dispositions, facilités des groupes et des individus à se projeter dans le futur ou au contraire à rester ancrer dans le présent, notamment en situation de précarité. Il accompagne régulièrement des associations de terrain et des faiseurs de politiques publiques.
- **Michel ROUGE**, membre du Conseil de développement de la Métropole de Lyon.

La séance en 1 minute

Les idées-clés à retenir

Le Schéma directeur des énergies 2019-2030 (SDE) : 125 actions en faveur de la transition énergétique

Le SDE définit la stratégie de transition énergétique métropolitaine à l'horizon 2030. Une feuille de route innovante car opérationnelle, multi-énergies et partenariale. Les 125 actions conjuguent les impératifs de sobriété énergétique, d'augmentation des énergies renouvelables et de récupération et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Le SDE est l'un des outils de mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial 2012-2020 et a servi de base au Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2030 en donnant à voir la trajectoire énergétique du territoire.

D'ici 2030, les consommations d'énergie doivent baisser de 20% par rapport à 2013...

Pour atteindre cet objectif, le SDE envisage une approche transversale concernant le secteur résidentiel, l'industrie, le tertiaire et les transports. Les marges d'économie les plus importantes, et sur lesquelles la Métropole a la main, résident dans la rénovation du bâti résidentiel et du tertiaire. Le SDE prévoit d'amplifier les actions engagées : rénover 200 000 logements, dont 100 000 avec le dispositif ECORENO'V en ciblant principalement les ménages modestes ou en précarité énergétique.

D'autres gisements importants pour baisser les consommations sont ciblés : l'amélioration des équipements de chauffage, une meilleure efficacité énergétique industrielle, l'amplification des transports en commun et des motorisations alternatives et bien sûr... l'accompagnement des métropolitains vers des comportements plus sobres en énergie.

... et la part d'énergies renouvelables et de récupération doit doubler

Le SDE vise aussi à modifier la répartition des énergies utilisées, pour diminuer la dépendance du territoire aux énergies fossiles. La Métropole parie sur les réseaux de chaleur urbains alimentés par des énergies renouvelables et de récupération (bois, chaleur industrielle, etc.), la production d'électricité renouvelable (photovoltaïque), et de gaz renouvelable (méthanisation), l'investissement dans la géothermie, etc.

Accompagner vers plus de sobriété

Tel est l'objectif de la stratégie de la Maîtrise de la demande en énergie (MDE) initiée par la Métropole. Comment ? En valorisant mieux les actions déjà engagées (ex. visites à domicile, défis collectifs, accompagnement à distance) et en accompagnant les changements de comportements de 80 000 ménages et de 150 000 salariés du tertiaire. Ces efforts conjugués permettront de contribuer d'1 point à la baisse escomptée des consommations énergétiques.

Prendre en compte les dimensions sociales et psychologiques des comportements

Apporter les connaissances aux habitants ne suffira pas à modifier les comportements. C'est pourquoi la Métropole a associé des chercheurs en psychologie sociale, sociologie, économie, etc. dès l'élaboration de son SDE pour comprendre et lever les freins au changement. Diverses recommandations sont à prendre en compte pour la mise en œuvre du SDE, notamment : faire preuve d'exemplarité, diffuser la culture énergétique en interne comme en externe, s'appuyer sur les tiers de confiance en contact direct avec les habitants (ex. associations, travailleurs sociaux) ou encore les

pairs, soutenir ces « facilitateurs » dans leurs actions, montrer le sens de l'action individuelle en donnant à voir les résultats, faire évoluer la hiérarchie des normes ou encore les représentations (ex. « je n'ai pas les moyens d'isoler mon logement ») et bien sûr ne pas stigmatiser un public ou un mode de vie : la transition énergétique est l'affaire de tous.

Introduction

Par le Vice-Président de la Métropole de Lyon en charge de l'énergie

Le Schéma directeur des énergies (SDE), de quoi s'agit-il ?

Le SDE fixe la trajectoire de la Métropole de Lyon à l'horizon 2030 en matière de transition énergétique. Il porte à la fois sur la réduction des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et de récupération, la diminution des gaz à effets de serre, etc.

Pour télécharger le SDE et découvrir les 125 actions :

<https://blogs.grandlyon.com/plan-climat/presse/download-info/schema-directeur-des-energies-2019/>

Pour télécharger la synthèse du SDE :

<https://blogs.grandlyon.com/plan-climat/presse/download-info/schema-directeur-des-energies-lessentiel-2019/>

Le SDE de la Métropole de Lyon est innovant en France, car il repose sur **des objectifs ambitieux et crédibles** basés sur des confrontations d'études et de modélisations.

Bien sûr, la Métropole n'a pas découvert ce sujet en 2019 : elle avait déjà engagé diverses mesures en faveur de la transition énergétique pour apporter sa contribution à la préservation de l'environnement.

Baisser les consommations et augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération

Tels sont les objectifs nationaux auxquels la Métropole souscrit :

- **une baisse de 20% des consommations d'énergie d'ici 2030** par rapport à 2013 et ce, malgré l'augmentation de la population métropolitaine. Diverses actions sont envisagées telles que mieux isoler les bâtiments, conseiller et accompagner les particuliers.
- **un doublement de la production d'énergies renouvelables et de récupération afin que celles-ci représentent 17% des consommations métropolitaines d'ici 2030.** Elles représentent environ 7% à l'heure actuelle. Il s'agit principalement d'énergie hydraulique, de gaz vert (ex. méthanisation des boues d'épuration des stations de traitement des eaux usées), d'énergie récupérée des activités industrielles, d'énergie solaire que la Métropole souhaite multiplier par 10. Ce projet se concrétise déjà sur les parkings de la Vallée de la Chimie par le développement des ombrières solaires. Le développement des réseaux de chaleur urbains est également prévu afin d'alimenter 200 000 équivalent logements d'ici 2030 (contre 70 000 à l'heure actuelle). Avec ces réseaux, on favorise aussi dans le même temps la valorisation de la biomasse et l'industrie du bois et les massifs à proximité de la Métropole. Le Conseil de la Métropole a voté récemment une subvention de 100 000 euros pour aider les exploitants agricoles à mieux gérer leurs forêts, à être plus productifs. Car, contrairement aux idées reçues, la forêt s'étend actuellement en France mais elle pourrait être mieux exploitée.



Figure 1. Les objectifs du SDE

Mobiliser les parties prenantes

Les objectifs du SDE exigent la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes. Ils ont d'ailleurs été élaborés avec la contribution de tous les acteurs : communes, associations, citoyens, producteurs d'énergie, etc. « **On ne réussira la transition énergétique que si l'ensemble des parties prenantes s'en empare. C'est déjà le cas. On peut citer comme exemple le Sytral qui s'est engagé, dès 2020, à n'acheter que des bus propres** » souligne le Vice-Président en charge de l'Énergie.

Pour conforter le rôle et l'engagement du citoyen, une plateforme numérique sera mise en place afin que chaque ménage puisse suivre et contrôler sa consommation de gaz, d'électricité, d'eau, etc. C'est aussi une manière de valoriser le citoyen-acteur de la transition énergétique.

Une révolution culturelle

« *Il ne s'agit pas d'une posture politique mais bien d'un engagement politique sur les ressources budgétaires et humaines. Pour atteindre les objectifs du SDE, la dépense annuelle moyenne est estimée de 50 à 60 millions d'euros par an* » précise le Vice-Président.

La Métropole va également revisiter sa façon de faire : par exemple investir auprès d'entreprises afin de favoriser leur virage vers l'énergie verte, devenir acteur voire producteur d'énergie, ou encore mettre en œuvre le mix énergétique dans ses projets (ex. Vallon des Hôpitaux). « **C'est une révolution culturelle pour l'institution, comme pour les concessionnaires, qui exige un dialogue et des partenariats** ». À terme, la Métropole devra considérer la question énergétique dans chaque grand projet, comme cela est fait pour la perméabilisation des sols aux eaux de pluie.

Enfin, le SDE est un des outils de mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial voté en 2012 et a servi également de base au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET 2020-2030²), en donnant à voir la trajectoire énergétique et climatique du territoire à l'horizon 2030.

Échanges avec les participants

- **Pourquoi ne pas avoir intégré les transports dans le SDE ? Ils représentent une part non négligeable des consommations énergétiques. Pourquoi ne pas développer les transports en commun et agir ainsi plus concrètement ?**

« *Les transports représentent 24% des consommations énergétiques. Une partie des économies d'énergie seront effectivement réalisées dans les transports. Les actions concernant la mobilité sont construites dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui est le document d'orientation de la*

² Voté à l'unanimité par le Conseil de la Métropole le 16 décembre 2019

politique des déplacements de l'agglomération lyonnaise : la diminution du trafic automobile et le développement des transports collectifs et des modes doux y figurent bien. C'est pour cela que le SDE revient peu sur la mobilité et se centre principalement sur les questions de motorisation alternatives, en privilégiant un déploiement équilibré entre électricité et gaz naturel pour véhicules qui repose sur des prévisions raisonnables et réalistes. La mobilité étant un secteur qui évolue rapidement, il intègre aussi des expérimentations relatives au développement des véhicules à hydrogène, bien que ce soit une solution trop incertaine pour en faire un pilier dans les prochaines années. Nous avons fait le choix en revanche de faire évoluer le SDE pour tenir compte de l'évolution rapide du secteur. Outre les évolutions technologiques, l'évolution des comportements est aussi incertaine : il est difficile de prévoir l'appropriation de tel ou tel choix de mobilité » (le Vice-Président).

Dans cette demande d'agir sur les comportements de mobilité, Raphaël YOUSSEOUFIAN voit en creux la demande de davantage de transversalité : « nous devons éviter de cloisonner les sujets ».

Les objectifs du SDE et les grands équilibres du plan d'actions

L'essentiel du Schéma directeur des énergies 2019-2030 est présentée par Pauline GABILLET, chef de projet du SDE à la Métropole de Lyon.

Une métropole plus sobre et responsable : - 20% d'énergie consommée

Pour atteindre cet objectif, la Métropole distingue :

- les champs d'action sur lesquels l'institution agit déjà à amplifier considérablement (en rouge sur le schéma ci-dessous),
- les nouveaux champs sur lesquels se positionner (en rose),
- les champs dépendants de l'État, de l'Europe ou encore du marché (en gris).

L'amplification des actions les plus pertinentes a également été chiffrée (en rose pâle).

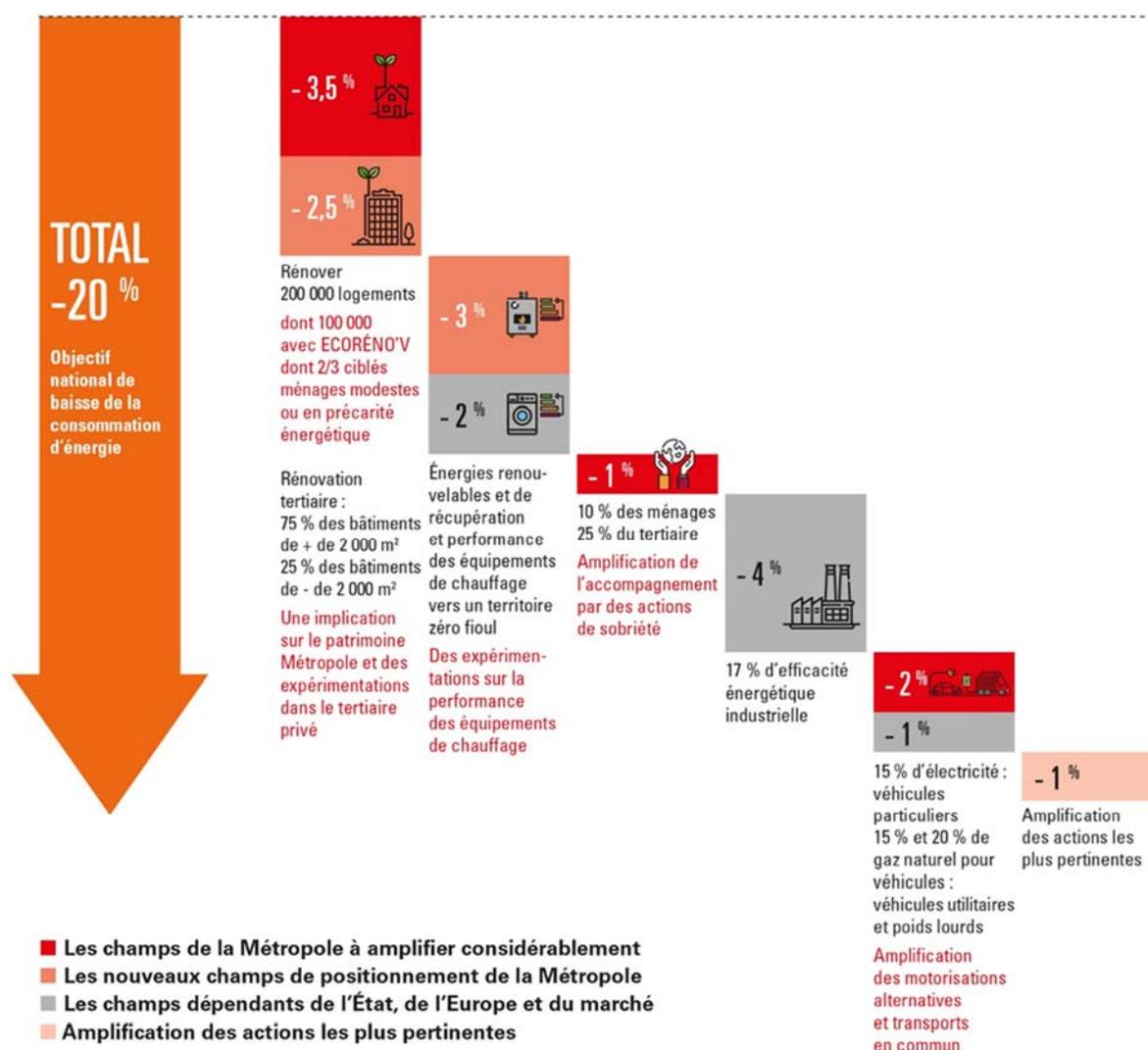


Figure 2. Comment diminuer de 20% les consommations d'énergie

La rénovation du bâti : un champ d'action incontournable

50% des consommations énergétiques du territoire sont portées par le secteur résidentiel et tertiaire. La rénovation de ce bâti représente donc un enjeu très important.

L'objectif est d'atteindre 200 000 logements rénovés d'ici 2030, dont 100 000 accompagnés par le dispositif ECORENO'V (isolation par l'extérieur essentiellement). La rénovation est indissociable de deux enjeux : la subvention à l'investissement des propriétaires et l'accompagnement pour aider à la prise de décision. La Métropole travaille déjà sur ce sujet avec l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat), mais comment amplifier les actions ? L'un des défis sera de travailler sur les logements plus difficiles à rénover (les plus « faciles » ayant déjà été faits).

La rénovation tertiaire, c'est-à-dire le bâti qui n'est ni de l'habitat ni de l'industrie, est un nouveau champ d'action sur lequel la Métropole souhaite se positionner : commerces, écoles, bâtiments institutionnels, etc. Le champ est très large et diversifié. La rénovation concernera 75% de bâtiments supérieurs à 1 000 m² (et non 2 000 m² comme il était envisagé initialement) et 25% de bâtiments inférieurs à 1 000 m². Les bâtiments de la Métropole, ainsi que les collèges gérés par la Métropole, sont bien évidemment ciblés et exigent un budget important : il y a là un enjeu d'exemplarité. La Métropole souhaite aussi accompagner des acteurs et partenaires avec lesquels elle a l'habitude de travailler tels que les communes, les hôpitaux ou encore les universités, pour qu'ils s'engagent également dans des démarches de rénovation.

Enfin, il est prévu de développer des actions à destination du tertiaire privé, un champ sur lequel la posture de la Métropole et les actions restent à construire.

Les équipements : un gisement important pour faire baisser les consommations

La rénovation doit s'accompagner d'équipements de chauffage performants. Mais comment avoir une réflexion sur la performance des équipements au moment où sa chaudière tombe en panne et où il y a urgence à la remplacer ? Il est envisagé par exemple de travailler avec les installateurs pour qu'ils proposent des équipements plus performants. La Métropole vise aussi la sortie du fioul. 37 000 logements, soit 6% des logements (copropriétés et maisons individuelles) sont encore chauffés au fioul sur le territoire métropolitain.

La performance des appareils électroménagers est aussi un levier intéressant pour parvenir à baisser les consommations mais la Métropole a moins de prise sur ce champ. Les marques et les distributeurs améliorent toutefois la performance énergétique de leurs produits.

La sobriété des usages

L'objectif est d'accompagner 10% des ménages (soit 80 000 ménages) et 25% des salariés du tertiaire (soit 150 000 salariés) à adopter des usages plus sobres en énergie d'ici 2030. On considère cette amplification essentielle et rentable sur le plan économique. En outre, l'adoption d'éco-gestes irradie en général sur d'autres actions.

L'efficacité énergétique industrielle

A l'heure actuelle, 26% des consommations énergétiques du territoire métropolitain relèvent de l'industrie. La collectivité a peu de leviers directs : les réglementations nationales et européennes et la logique du marché économique sont prépondérantes. Mais le SDE inscrit dans ses objectifs une baisse des consommations grâce aux efforts des grands industriels et des TPE-PME.

Les transports : favoriser les énergies propres pour compléter les actions du PDU

Vote en 2017, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) porte la stratégie de sobriété énergétique avec des actions visant la réduction des déplacements, l'amélioration de la performance et l'évolution des parts modales en faveur des modes doux.

Le SDE ajoute à ces objectifs une évolution sur la motorisation restante avec le développement de la mobilité au gaz naturel pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds, de la mobilité électrique pour les particuliers et des expérimentations relatives à l'hydrogène.

Une part des économies viendra également de l'amélioration des performances des véhicules.

Et enfin, amplifier les actions les plus pertinentes !

Les actions envisagées ci-dessus ne permettront pas d'atteindre l'objectif national de baisse de 20% des consommations. Pour y parvenir, la Métropole s'engage à amplifier les actions les plus pertinentes et à actualiser son plan d'actions en conséquence.

Une métropole plus propre et contributrice : doubler la production d'énergies renouvelables et de récupération

L'objectif national est de parvenir à ce que les énergies renouvelables et de récupération représentent 32% de la consommation énergétique en 2030. Cet objectif n'est pas réaliste pour l'ensemble des territoires, notamment le territoire métropolitain qui a choisi de maintenir et de développer des activités industrielles. C'est pourquoi la Métropole a fixé l'objectif de **doubler la part d'énergies renouvelables et de récupération d'ici 2030** : cela représente 17% d'énergies renouvelables et de récupération dans la part des consommations. Actuellement, cette part s'élève à environ 7%.

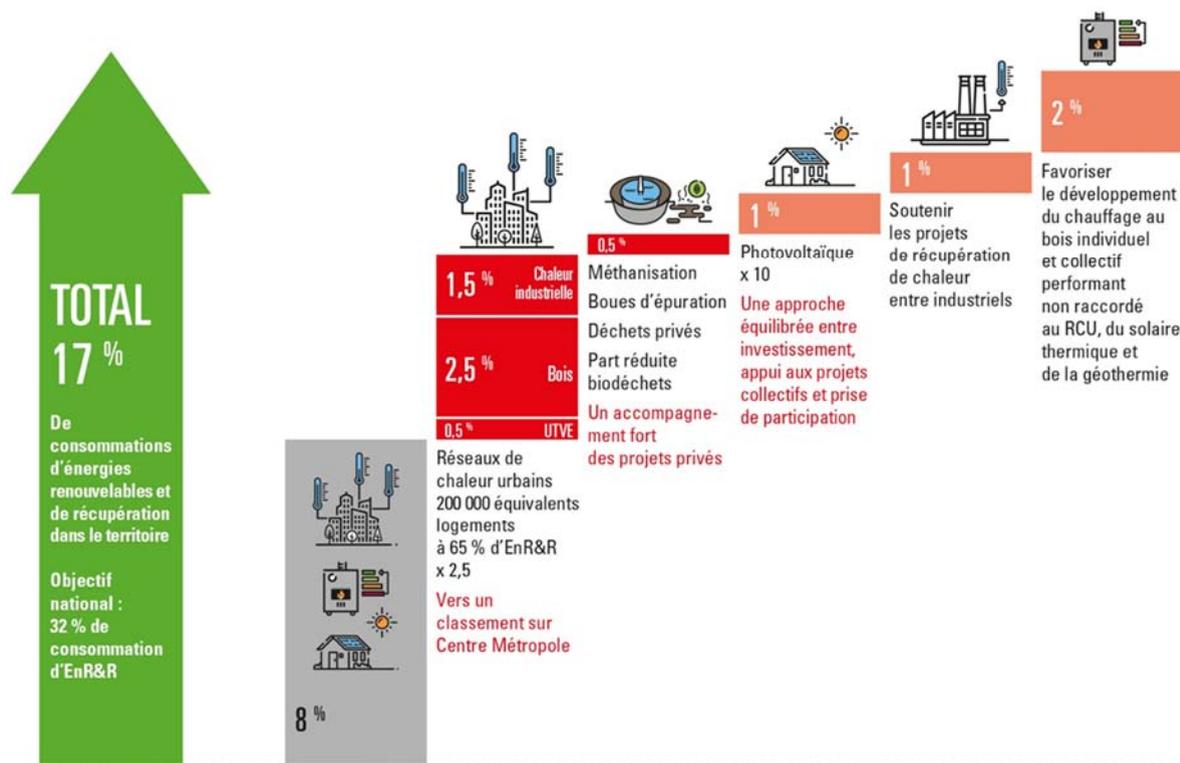


Figure 3. Comment doubler la production d'énergies renouvelables et de récupération

Chaleur industrielle, bois, unités de traitement et de valorisation énergétique (UTVE), méthanisation sont les champs investis par la Métropole

Il s'agit en effet des énergies renouvelables et de récupération où des marges de progression sont possibles.

Les chauffages au bois sont souvent peu performants et peuvent être améliorés, notamment par des mesures incitatives, des primes pour changer d'équipement.

Les réseaux de chaleur représentent aussi un levier très intéressant dans les zones denses : on est aujourd'hui à 70 000 équivalents logements, l'objectif est d'atteindre les 200 000 d'ici 2030 avec un taux de 65% d'énergies renouvelables et de récupération. Il est prévu de développer les chaufferies bois dans les réseaux de chaleur urbains et de valoriser la chaleur de récupération des activités industrielles. Pour ce dernier point, le frein n'est pas la technique, mais bien le modèle économique entre l'industrie et le réseau de chaleur, à déterminer en tenant compte de la prise de risque sur la durée.

Le développement de la méthanisation est également prévu dans le cadre du SDE. Les traitements des boues d'épuration des stations de traitement des eaux usées permettent en effet de produire du biogaz, pour l'injecter dans les réseaux de chaleur existants ; ces derniers étant actuellement alimentés par des énergies fossiles.

Quant à la valorisation des déchets d'activités économiques (ex. déchets agricoles, de restauration collective), la Métropole n'est pas directement compétente mais souhaite faciliter la réalisation voire accompagner les projets privés répondant à cet objectif.

Les biodéchets des ménages représentent un gisement important : l'objectif fixé par le SDE reste modeste car la collecte spécifique de ces biodéchets n'est pas encore organisée. C'est un sujet sur lequel la Métropole travaille actuellement.

Des champs d'action qui dépendent du positionnement de la Métropole

La Métropole a choisi d'investir dans le photovoltaïque, en prise de participation et en appui de projets citoyens. À cet effet, la Métropole s'est dotée d'un outil permettant de s'informer concrètement sur de tels projets : un cadastre solaire permet d'identifier, pour chaque pan de toiture, le potentiel d'énergie solaire photovoltaïque que l'on peut récupérer. L'objectif est de multiplier par 10 l'énergie photovoltaïque sur le territoire métropolitain.

Pour accéder au cadastre solaire :

<https://www.grandlyon.com/services/connaitre-enseillement-toit.html>

La Métropole envisage aussi de soutenir les projets de récupération de chaleur entre industriels et de favoriser le développement du chauffage utilisant des énergies renouvelables et de récupération : bois, solaire thermique et géothermie.

Retours sur la contribution du Conseil de développement

Au cours de la démarche d'élaboration du SDE, la Métropole de Lyon a saisi le Conseil de développement³ afin qu'il apporte les ressentis citoyens sur le sujet. Comment favoriser l'appropriation citoyenne des enjeux de la transition énergétique ? À quelles conditions la société civile peut-elle contribuer à une maîtrise des consommations d'énergie ? Quel rôle la Métropole de Lyon doit-elle jouer ?

Deux logiques d'action à adopter

La transition énergétique est l'affaire de tous. La Métropole n'est pas la seule actrice et a mobilisé largement les parties prenantes (citoyens, associations, entreprises, communes...) au cours de l'élaboration de son Plan Climat et du SDE. Divers rencontres et appels à propositions ont eu lieu.

La contribution du Conseil de développement s'inscrit dans cette logique. Le Conseil a fait le choix d'aller à la rencontre de trois familles d'acteurs : la jeune génération, les petites et moyennes entreprises et les ménages, avec une attention particulière sur les ménages en situation de précarité.

Dans sa contribution, le Conseil de développement pointe deux logiques d'action pour la conduite du changement :

- « **Informier pour associer, informer en associant** »
- « **Accompagner pour réaliser, accompagner en réalisant** ».



Figure 4. Contribution du Conseil de développement à l'élaboration du SDE (en ligne sur <https://cdd.millenaire3.com>)

Le Conseil de développement a adopté une approche basée sur l'expérience des habitants et enrichie de la connaissance de parties prenantes :

- Une 20aine d'entretiens préalables avec des personnes ressources extérieures, des professionnels ayant un rôle à jouer dans la transition énergétique
- 5 ateliers avec de grandes familles de consommateurs : la jeune génération, les petites et moyennes entreprises et les ménages
- Des ateliers ouverts à l'ensemble des parties prenantes : gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux, associations de locataires, de copropriétaires ou d'entreprises, représentants d'organismes consulaires, services de la Métropole de Lyon, autres collectivités, État... Ce sont plus de 120 participants extérieurs qui ont échangé avec le Conseil de développement.

³ Instance consultative, composée de représentants de la société civile organisée et de citoyens volontaires

Faire vivre une dynamique d'action : « faire avec » plutôt que « faire pour » ou « faire faire »

Dans les 20 propositions du Conseil de développement, on retrouve la nécessité d'identifier finement et de favoriser l'action de toutes les parties prenantes, et spécifiquement les « facilitateurs » ou « accompagnants » : associations, clubs d'entreprises, organismes consulaires, citoyens, etc. Il s'agit de bien comprendre les positionnements et niveaux d'intervention pour mobiliser de manière efficace. « Ces accompagnants sont à même d'apporter l'information et les connaissances nécessaires pour prendre les bonnes décisions et accompagner l'action (ex. changer de voiture, rénover une copropriété) » précise Michel ROUGE.

Ces « facilitateurs » doivent eux-mêmes faire l'objet d'un accompagnement en amont pour permettre de réellement démultiplier les actions de la Métropole. Pour cela, des pratiques sont à privilégier : « faire avec », imaginer des partenariats publics-privés, diffuser des livrets de capitalisation pour guider les principaux acteurs, etc.

Enfin, une approche transversale est nécessaire car la transition énergétique est étroitement liée au développement économique, aux politiques sociales, au logement... « Cela implique de diffuser une culture de la transition énergétique et de la maîtrise de la demande en énergie en interne : il s'agit d'un enjeu professionnel pour les agents métropolitains. C'est un vrai challenge à relever ! » explique Michel ROUGE.

La Métropole de Lyon, incitatrice et facilitatrice

« La Métropole de Lyon a un rôle-clé à jouer en tant que pilote dans l'identification, la mise en ordre de marche et la mise en relation des parties prenantes » souligne Michel ROUGE. Le Conseil de développement propose que la Métropole s'attache à :

- Donner envie en faisant de la pédagogie sur les enjeux de la transition énergétique
- Développer la capacité d'agir de chacun
- Envisager un mode d'action publique métropolitaine entre les délégations et les directions afin de penser ensemble les enjeux énergétiques, le développement solidaire, le cadre de vie, la compétitivité économique, etc. L'élaboration du SDE a déjà conduit les services métropolitains à travailler ensemble et de façon transversale, mais cela reste essentiel pour mettre en œuvre les actions énergétiques.

« La Métropole souscrit à ces messages et porte le sujet de la co-construction et de la mise en œuvre collective des actions » conclut Pauline GABILLET.

Regard d'un psychologue social sur la construction et la mise en œuvre du SDE 2019-2030

Par Nicolas FIEULAINÉ, chercheur en psychologie sociale et membre du conseil scientifique du SDE

Intégrer les comportements dans le SDE

L'élaboration du SDE a impliqué des chercheurs de diverses disciplines (philosophie, économie, sociologie, psychologie sociale, etc.) : « *ce parti-pris a contribué à complexifier un peu plus des modèles prédictifs déjà pas simples, mais a permis de faire rentrer dans l'équation technique des données humaines* ». Cela signifie faire le pari que les comportements vont changer, que les citoyens vont s'engager davantage et faire évoluer leurs usages. « *Les membres du conseil scientifique sont ravis d'avoir pu contribuer à **faire du changement des comportements un levier pour atteindre les objectifs et non une variable aléatoire*** ».

Le SDE donne un cadre partagé de projection vers des scénarios considérés comme réalistes. Il se fonde sur **des modélisations dont les postulats doivent être les plus transparents et partagés possibles** (indicateurs, pondérations, scénarios). Il y a un vrai besoin de transparence : il faut pouvoir partager les données, le « fonctionnement » d'algorithmes et d'une modélisation. Il est important de montrer comment les aspects humains et le levier des changements de comportements ont été intégrés.

Ces modèles sont prédictifs et performatifs : ils parient sur un avenir et le construisent en essayant de le scénariser. Et il y a de la marge pour que les usages évoluent au-delà des attentes et dépassent les espérances. « *Le SDE a le mérite de placer une perspective d'avenir sur un sujet auquel beaucoup évitent de penser... **Arriver à tracer des perspectives sur ce sujet est la force de la collectivité et de cette échelle de territoire*** ».

Le rôle de la collectivité : mobiliser et faciliter

Comment les collectivités peuvent-elles tracer des perspectives et arriver à se positionner de la bonne façon pour ne pas susciter de la réactance ? À vouloir mobiliser, on peut générer des réactions de refus alors qu'on est d'accord sur les objectifs. On peut générer du conflit car on n'aura pas été capable de tracer des perspectives, de laisser la possibilité à des collectifs (associations, citoyens, partenariats...) de s'appropriier ces objectifs et d'inventer des solutions...

Au vu des ambitions du SDE, le rôle de la collectivité semble être celui d'un levier de mobilisation et de facilitation : **les recommandations doivent être appropriables et ajustables en fonction des contextes locaux** et la collectivité devrait pouvoir passer le relais aux acteurs sans abandonner son rôle de facilitation.

L'avantage du SDE est de placer un horizon à discuter et à s'approprier, qui peut comme tout horizon être dépassé (en particulier sur les changements de comportements). « *Cette discussion et cette appropriation doivent pouvoir se faire, en laissant place aux conflictualités inévitables, en offrant les espaces d'expression et en tenant le cadre du bien public et la garantie de la cohérence territoriale* ».

Le territoire métropolitain est connu et suffisant pour voir un effet d'échelle, rendre visible l'impact de la somme des efforts individuels... un effet d'échelle sur lequel il faudra communiquer !

La Métropole pourrait faciliter les démarches des acteurs de terrain dans le domaine de l'accompagnement du changement. Un groupe d'appui pourrait être constitué, assurer une vraie transversalité entre toutes les démarches d'accompagnement au changement, et aider à structurer l'écosystème sur ce sujet. **Cette posture de facilitation**, qui assure l'autonomie des acteurs et accompagne l'expérimentation de démarches innovantes et le déploiement de solutions qui ont fait

leur preuve, **peut permettre de favoriser la transversalité au niveau du développement des ressources psychosociales.** « *On sait qu'elles sont une condition du changement, de la mobilisation sociale et de la résilience. Ce sont la projection dans l'avenir, le sentiment d'efficacité, l'attachement aux lieux, les relations aux autres... Tous les secteurs qui accompagnent le changement ont besoin de ces ressources, le SDE pourrait structurer un lieu ou un réseau capable de prendre en charge ces questions* ».

Échanges avec les participants sur les leviers au changement

- **Comment réagir face à la résistance au changement, par exemple au sein d'une copropriété ? Connait-on les résistances majeures et les moyens de les lever ?**

« Il y a beaucoup de travaux de recherche sur les freins et les leviers aux changements de comportements. Ils dépendent des comportements initiaux, des habitudes, des prises de décision... On sait que les changements de comportement sont facilités lorsque tous les acteurs-relais sont bien repérés, lorsque l'on dépasse l'objectif d'information : les connaissances ne suffisent pas à générer des changements de comportement.

Entre la connaissance et le changement de comportement, il y a autre chose de l'ordre de l'intention, du sens du bénéfice à long terme versus le coût immédiat à subir... Dans les situations où l'on n'a pas le choix, d'autres freins et leviers interviennent. Mais là encore, mettre à disposition des solutions techniques (ex. mode de transport) ne suffit pas. Il faut que les gens s'en emparent et pour cela créer de l'intention, de la motivation, transformer la hiérarchie des valeurs, bouleverser des normes, changer des mentalités... Cela passe par exemple par montrer que la norme a changé, que telle ou telle action produit ses effets...

C'est aussi construire une culture commune du changement, partagée par les parties prenantes (ex. syndic, chauffagiste et copropriétaires). Cela implique pour chacun de comprendre les réticences de l'autre, sans les caricaturer, de se mettre à la place de l'autre pour enfin développer des arguments et des perspectives communes. Beaucoup de réticences proviennent de la caricature des comportements pro-environnementaux ou de représentations (ex. telle solution est réservée à telle population).

Ces éléments sont de mieux en mieux connus et les chercheurs doivent apprendre à partager davantage ces connaissances scientifiques et à inventer avec les parties prenantes des solutions reposant à la fois sur l'expertise d'usage et les données scientifiques. L'association des citoyens ne doit pas être seulement un principe mais une méthode effective » (Nicolas FIEULAIN).

- **S'appuyer sur des tiers de confiance et/ou des pairs**

En réponse à l'exemple donné de la résistance d'une copropriété à changer de chauffage, le Vice-Président délégué à l'Energie met en avant l'importance du tiers de confiance. « *Ce n'est pas forcément le syndic de copropriétés, cela peut être l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) qui maîtrise bien le sujet ou encore un pair qui vient partager son expérience. Il faut aussi être très attentif à ceux qui sont en marge : proposer des prêts ou des aides à ceux qui rencontrent des problèmes financiers par exemple. Il faut aussi se donner du temps : il n'est pas rare de mener 4 à 5 ans de démarches pour une rénovation thermique de bâtiment. La Métropole travaille déjà avec des syndicats de copropriétés, comme la FNAIM (Fédération nationale des agents immobiliers). Il faut que ces acteurs fassent leur révolution culturelle.*

Il arrive aussi que le contexte aide au changement : au Vallon des Hôpitaux, la construction de nouvelles résidences a incité des copropriétaires de logements anciens à rénover leurs biens afin de valoriser leurs logements et de permettre leurs reventes ».

Boucif KHALFOUN évoque le défi « Familles à énergie positive », aujourd'hui DÉCLICS, qui repose également sur l'accompagnement de familles volontaires à agir et le partage entre pairs (www.familles-a-energie-positive.fr/). Ces actions à petite échelle donnent des résultats : elles permettent à la fois de diffuser de l'information, de faire évoluer les représentations et de changer les comportements par un effet d'entraînement.

- **Financer l'accompagnement**

Denis EYRAUD, Président de la Maison de l'environnement durant 5 ans, témoigne de l'évolution très importante des mentalités : les jeunes souhaitent agir. Mais pour aller plus loin, il faut pouvoir former davantage les citoyens. Plusieurs expérimentations ont été menées et nombre d'associations ont les compétences pour former et accompagner mais les financements font défaut. Il appelle à ce que « *la nouvelle organisation politique donne les moyens aux ambitions du SDE : elle doit être consciente de la nécessité de transformer les expérimentations en actions durables et de démultiplier les formations. Cela exige beaucoup d'argent* ».

- **La mise en œuvre du SDE et son retour sur investissements ont-ils été chiffrés ?**

« *Pour les actions relevant de la Métropole, la mise en œuvre du SDE exige de multiplier par 5 le budget actuel annuel, soit 50 à 60 millions d'euros par an pour atteindre les objectifs* » explique le Vice-Président délégué à l'Énergie. Cela dépendra aussi des choix d'investissement, des coûts de fonctionnement, etc.

Stratégie de la Maîtrise de la demande en énergie (MDE)

Agir sur la performance énergétique et les énergies renouvelables est nécessaire, mais ne faut-il pas aussi modérer nos consommations ? Tendre vers davantage de sobriété énergétique est l'objectif de la stratégie de la Maîtrise de la demande en énergie (MDE), initiée par la Métropole de Lyon. Concrètement, il s'agit de réduire les consommations énergétiques en agissant sur les besoins (la demande) et donc d'accompagner les changements de comportement des ménages et des acteurs du tertiaire. La stratégie de la MDE est présentée par Raphaël YOUSSEOUFIAN, chef de projet MDE.

Les comportements énergétiques : un champ d'action sous-exploité

Le sujet des changements de comportements est déjà investi par la Métropole de Lyon mais sur des sujets plus mûrs que l'énergie, tels que le tri des déchets, les modes doux de déplacement (ex. création de Vélo'V en 2005), ou encore la rénovation thermique. « *Les changements de comportements énergétiques n'en sont qu'aux balbutiements* » précise Raphaël YOUSSEOUFIAN.

Il existe toutefois diverses actions emblématiques d'accompagnement des ménages à la sobriété énergétique. Elles restent peu visibles car très diffuses, sur des échelles limitées (au mieux une cinquantaine de ménages accompagnés) et des temps trop courts. En outre, certaines personnes ne perçoivent pas l'intérêt de ce type de démarche : l'énergie reste accessible pour la grande majorité des personnes, même si 15% des habitants environ sont concernés par la précarité énergétique.

Aujourd'hui, la MDE ne fait pas l'objet d'une délibération du Conseil de Métropole. C'est un champ à investir qui pose beaucoup de questions : est-on prêt à moins climatiser/chauffer nos espaces de vie et de travail ? Peut-on diminuer l'éclairage des espaces publics ? Etc. Il s'agit de **s'intéresser à la demande en énergie et aux moyens de rendre les citoyens plus acteurs dans la recherche de sobriété énergétique.**

Objectif de la MDE : contribuer d'1 point à la baisse de 20 % des consommations énergétiques escomptées d'ici 2030

Cela revient à accompagner :

80 000 ménages (soit 10 % des ménages) dont un quart en situation de précarité énergétique
150 000 salariés (soit 25 % du tertiaire)

Ces objectifs sont ambitieux mais réalistes si la gouvernance, l'animation et les relais sont clairement définis.

Comment agir sur la demande en énergie ?

Les méthodes d'accompagnement sont naturellement à investir pour susciter des changements de comportements durables et efficaces. « *Il ne s'agit pas de diffuser des plaquettes d'information mais bien d'aller vers les personnes, de s'intéresser à leurs centres d'intérêts et à leurs usages pour les accompagner vers plus de sobriété* » explique Raphaël YOUSSEOUFIAN.

Comment mobilise-t-on les relais pour passer à une échelle plus importante ? Les communes, les acteurs de l'énergie, le monde associatif, les acteurs du social ont pour la plupart déjà abordé le sujet de la sobriété énergétique mais ils manquent souvent de moyens, voire de motivation. Perçoivent-ils aussi suffisamment le sens de cet engagement ?

Enfin, **installer une gouvernance de la MDE** plus visible est nécessaire pour optimiser le déploiement d'une stratégie territorialisée.

Le point de vue de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) sur les acteurs à mobiliser

L'ALEC constate que **les acteurs de proximité apparaissent comme les plus légitimes aux yeux des habitants**. Pour l'éco-rénovation, l'ALEC va plutôt former/accompagner toute la filière immobilière : les banquiers, les agences immobilières, les syndicats, les notaires et les artisans. Pour les écogestes, elle se tournera plutôt les bailleurs sociaux, les acteurs de l'accompagnement social ou encore les gardiens d'immeuble.

« Cela ajoute un peu de complexité car ces personnes ne sont pas les mêmes selon les actions. Il y a donc un grand travail d'identification des acteurs. Certains voient rapidement la valeur ajoutée de se saisir du sujet de la sobriété énergétique, d'autres moins. Mais de nombreux acteurs manquent de temps et de moyens pour se former : c'est le cas des travailleurs sociaux qui sont confrontés à des usagers en situation de précarité énergétique et souhaitent être davantage formés... Et une fois formés, comment traiter ces questions énergétiques qui viennent s'ajouter à leurs nombreuses missions ? » interroge Thibaut OUSTRY.

Nicolas FIEULAIN insiste sur le besoin de soutien et de visibilité de ces démarches en faveur de la transition énergétique. **L'organisation doit revoir ses priorités et se poser les bonnes questions : « comment libérer du temps et des moyens pour ce sujet ? ».**

Prendre en compte les dimensions sociales et psychologiques des comportements

« Développer une stratégie de MDE implique de devoir rentrer dans l'intimité des gens, de leur quotidien... Modifier le chauffage, c'est aussi toucher le confort, l'image sociale... Il faut vraiment avoir de bonnes raisons pour rentrer dans le quotidien des gens ! Et cette démarche doit être perçue comme collective, partagée et extrêmement bien répartie. L'effort ne doit pas peser sur une partie de la population ou être perçue comme telle. Il n'est pas envisageable non plus de stigmatiser un mode de vie » explique Nicolas FIEULAIN. Les focus sur tel ou tel groupe doivent être bien pensés afin d'éviter que la MDE devienne un prétexte à des conflictualités sociales. **La capacité à montrer que la mobilisation est générale sera vraisemblablement déterminante**. Des initiatives récentes, comme « #On s'y met tous », y ont été attentives. La question de la justice sociale va être centrale dans le déploiement de la stratégie de la MDE.

On connaît beaucoup de choses sur les freins et leviers aux changements : plus on arrivera à les partager, à former le plus de personnes possibles à prendre en compte ces aspects et non seulement les réponses techniques, mieux on comprendra le rôle des normes, des valeurs, des croyances qui entrent en jeu dans le refus d'adopter une solution technique. Dans le domaine de l'énergie, de nombreuses applications numériques ont été mises au point pour montrer aux gens ce qu'ils consomment et comment... mais cela ne suffit pas, ou rarement, à ce qu'ils baissent leurs consommations. La question des données est importante : montrer aux gens où ils en sont est utile, mais cette approche doit être pensée au regard d'un objectif et réfléchi à **des échelles d'action pertinentes** (ex. échelles d'un étage, d'un immeuble ? ou d'un bloc comme dans le monde anglo-saxon ?). Si l'échelle est pertinente, on a ensuite plus de facilités à identifier les acteurs-relais et à calibrer les actions.

Créer un contexte encourageant est un autre levier : la collectivité doit agir, montrer - y compris sur l'espace public - l'intérêt de la MDE, et faire prendre conscience de nos liens entre nous et de nos liens avec le territoire. Les actions préconisées pour faire face à l'invasion du moustique-tigre l'illustrent

bien : nos destins sont liés et les efforts de chacun comptent. Il s'agit non seulement d'une animation au changement de comportements mais aussi d'une animation sociale, nécessaire pour que chacun s'approprie son territoire de vie, construite des relations positives avec les autres...

Enfin, **dire ce qui a été fait, montrer les progrès, s'en réjouir... font partie de l'accompagnement**. La question de la reconnaissance ne doit pas être oubliée et doit s'accompagner d'une démarche de capitalisation et de valorisation des efforts produits et des résultats.

Passer des actions émiettées à la définition d'une stratégie de la MDE

Il y a déjà beaucoup d'acteurs sur le terrain qui œuvrent pour accompagner les ménages à davantage de sobriété énergétique, mais **ces actions ne sont pas suffisamment visibles**. La Métropole de Lyon souhaite **rassembler cet écosystème d'acteurs** et définir, dans un esprit de co-construction, une stratégie de la MDE qui serait soumise au vote du Conseil métropolitain début 2021.

Actions d'accompagnement des ménages à la sobriété énergétique	Actions d'accompagnement du tertiaire à la sobriété énergétique
Visites à domicile (bailleurs et travailleurs sociaux) Ex. AVDL, SOLIHA	Interventions ponctuelles Ex. Unis-Cité
Défis et accompagnements collectifs Ex. Familles à énergie positive, Déclics énergie (ALEC), ateliers conduits par les PIMMS	Accompagnements sur plusieurs mois Ex. Bureaux à énergie positive, Cube 2020, Lyon EcoEnergie
Accompagnement à distance (téléphone, mail, applications numériques) Ex. expérimentations post-travaux	Initiatives d'entreprises Ex. réseau FEVE

Pour construire cette stratégie, la Métropole a besoin de l'ensemble des acteurs et a lancé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour être accompagné sur **la mobilisation des acteurs-relais**. La CCSPL sera tenue informée et pourrait rédiger, si elle le souhaite, une contribution sur la démarche, concluent Raphaël YOUSOUFIAN et Sophie HOHMANN.

Échanges avec les participants

- Des membres de la CCSPL témoignent de la sensibilisation et de la compréhension croissantes des habitants : nombreux sont ceux qui cherchent à faire des économies d'énergie, consomment moins, font des travaux d'isolation, etc. **Élargir ce cercle des personnes qui agissent déjà semble être plus complexe...** Il est difficile par exemple de s'entendre sur des actions à mener au sein d'une copropriété pour gagner en cohérence.

Raphaël YOUSOUFIAN partage ce ressenti : il est nécessaire de mobiliser plus largement, au-delà des publics sensibilisés. On estime qu'il y a 1 tiers de personnes qui agissent déjà, 1 tiers qui sont prêtes à agir mais qui ne savent pas comment et 1 tiers de réfractaires. « *La stratégie consistera peut-être à*

valoriser ceux qui agissent déjà, à faire en sorte qu'ils deviennent des « ambassadeurs du changement » pour reprendre le terme de l'association Anciela (www.anciela.info/ambassadeurs/). Mais il faudra aussi recourir à d'autres leviers ».

Travailler ce sujet au sein d'une copropriété n'est pas simple : pour certains l'argument de réduire les charges ne sera pas suffisant, ils préfèrent avoir chaud chez eux. Mais une copropriété offre au moins un cadre et des personnes-relais (conseil syndical) pour discuter de ces sujets explique Boucif KHALFOUN.

Le rôle des pairs, décisif par exemple pour les Familles à énergie positive, est souligné mais cette démarche repose sur le volontariat des familles. La situation n'est pas la même en copropriété.

WWW.
MILLENAIRE3.
COM

RETROUVEZ
TOUTES LES ÉTUDES SUR

MÉTROPOLE DE LYON
20, RUE DU LAC
CS 33569 - 69505 LYON CEDEX 03